



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/258

Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon - Désignation de personnalités qualifiées par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/258 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - DESIGNATION DE PERSONNALITES QUALIFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Cet EPCC a été créé conjointement par la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

Il assure ses missions dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques avec pour vocation de former des artistes, des designers et des créateurs.

Outre la formation qu'il dispense dans les champs des enseignements artistiques, il développe la professionnalisation des diplômés et l'émergence de nouveaux territoires d'enseignement et/ou de recherche, parmi lesquels l'écriture, la performance et le design textile.

L'Ecole favorise également une ouverture à l'international et aux partenariats institutionnels et privés.

II- Modalités de représentation :

L'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL) est administrée par un Conseil d'administration composé de 24 membres, dont le Maire de Lyon ou son représentant, 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants élus de la Ville de Lyon.

Les représentants de la Ville de Lyon ont été désignés par le Conseil municipal réuni le 30 juillet 2020.

Les statuts de l'ENSBAL prévoient que trois personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement sont désignées conjointement par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Lyon pour une durée de trois ans renouvelable.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation des trois personnalités qualifiées proposées conjointement avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la

Ville de Lyon pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (ENSBAL).

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/32 du 30 juillet 2020 ;

Vu les statuts de l'EPCC Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon adoptés en 2014 ;

DELIBERE

Mesdames Bénédicte ALLIOT et Patrizia SANDRETTO RE REBAUDENGO et Monsieur Matthieu LELIEVRE sont désignés en tant que personnalités qualifiées, conjointement avec l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour une durée de 3 ans renouvelables, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET